# PartIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1. **Conditions générales**
2. Fournir et installer les cloisons mobiles en verre. Fournir la main-d’œuvre, les matériaux, l’outillage, l’équipement et les services nécessaires conformément aux stipulations des documents contractuels.
3. Soumettre des dessins d’atelier montrant les détails de construction et d’installation avant le début des travaux de fabrication.
4. **Assurance de la qualité**
5. Le verre sera trempé et respectera la norme ASTM C1048-92 ou laminé et respecter la norme ASTM C1172.
6. Coefficient de transmission sonore : ASTM E90
7. **Livraison, entreposage et manipulation**
8. Il incombe à l’entrepreneur général ou au client de veiller à ce que les cloisons mobiles soient convenablement entreposées avant leur installation et à ce qu’elles soient protégées en permanence pendant et après leur installation.
9. **Travaux connexes réalisés par d’autres**
10. Peinture ou finition de toutes les garnitures et autres matériaux adjacents au support de rail et aux montants des cloisons.
11. Ensembles des structures d’assise et de soutien, montants, fonds de clouage, caissons de rail, isolant périphérique et barrières acoustiques destinés à répondre aux exigences en matière d’assurance de la qualité.
12. Perforation préalable de la structure de soutien conformément aux dessins d’atelier approuvés.
13. La préparation des ouvertures doit être effectuée par l’entrepreneur général. Toute condition des lieux non conforme aux dessins d’atelier approuvés doit être signalée à l’architecte.
14. **Garantie**
15. Une garantie d’un (1) an couvrira l’installation et tout défaut de fabrication. Une garantie de cinq (5) ans contre tout défaut de fabrication sera applicable aux rails et chariots. Ces garanties seront en vigueur à partir de la date d’acceptation provisoire des travaux et couvriront matériaux et main-d’œuvre.

**Part 2 – Products**

1. **Matériaux**

Cloisons mobiles en verre avec panneaux en paires, **SÉries G-502** telles que fabriquées par Corflex.

1. Les panneaux doivent avoir une épaisseur nominale de 52mm (2’’) avec un cadre en aluminium extrudé d’une largeur maximale de 54mm (2 1/8’’) avec structure de type emboitable et renforci au moyen de supports de coins en acier dissimulés dans le panneau

.2 Les moulures de type à pression permettront le remplacement du verre sur place, afin d’éviter de démanteler le panneau, de plus celui-ci devra demeurer suspendu au rail. Le verre sera :

**Choisir:**

Verre simple trempé 6mm (1/4”) d’épaisseur

Verre simple trempé 12mm (1/2”) d’épaisseur

Verre laminé 12mm (1/2”) d’épaisseur (38 CTS)

Verre laminé 25mm (1”) d’épaisseur

1. Les joints d’insonorisation verticaux de chaque panneau doivent incorporer une languette et deux joints en vinyle qui s’insèrent dans la cavité du panneau suivant, créant ainsi un joint à emboitement positif qui assure stabilité, facilité d’alignement et étanchéité acoustique. Les joints d’étanchéité horizontaux ne doivent pas excéder la largeur des panneaux afin d’éviter les dommages lors de la manipulation. Les profilés supérieurs auront des brosses qui assureront un contact continu sur le rail et les profilés inférieurs auront des brosses qui assureront un contact continu avec le sol ou autre surface le long de la trajectoire de la cloison. Aucun rail au sol n’est permis. Si un verre de 12mm est utilisé, les brosses seront remplacées par des joints flexibles en PVC.
   1. **Système de suspension**
2. Le système de suspension doit être constitué d’un rail d’aluminium trempé anodisé naturel de qualité architecturale (rail en acier plié non acceptable), fixé à la charpente au moyen de tiges filetées installées par paires et fournies par le manufacturier. Des tiges guides assureront le parfait alignement des joints de rail. Le protège-plafond doit être monobloc et faire partie intégrante du rail. Il doit offrir un dégagement de 25mm (1") afin d’éviter tout contact des panneaux avec le plafond. Une section du rail devra être amovible afin de permettre le retrait des panneaux pour effectuer un entretien ultérieur.
3. Chaque panneau doit être suspendu par un chariot muni de deux (2) roues à roulement à billes scellé en acier et recouvert de Delrin. Un rapport démontrant qu’un test d’endurance couvrant une distance de 160km a été complété doit être disponible sur demande du professionnel.

**2.3 Finition**

1. Tous les cadres et moulures seront en aluminium et auront un fini :

**Choisir :**

Anodisé naturel

Anodisé autre couleur

Peinture poudre (selon la charte de RAL)

1. Toutes les garnitures de vinyle et PVC seront de couleur :

**Choisir :**

Noir

Gris

Beige

* 1. **Fonctionnement**
     + 1. Les panneaux doivent être suspendus et déplacés manuellement :

**Choisir le type de fermeture :**

Panneau communiquant :

La fermeture de la cloison doit être effectuée par un panneau communicant pleine hauteur monté sur charnière. Ce panneau devra être relié à un jambage mural en deux morceaux ajustables en aluminium. La poignée de qualité architecturale sera de type à levier ou de type à serrure à clé. Un verrou au sol devra être activée au bas du panneau qui suit le panneau communicant. Afin de fournir un accès sans embuches à du matériel roulant, aucun seuil ne sera permis.

X **Sélectionner si requis :**

Option Barre panique :

Une barre panique sera installée sur le côté opposé au mécanisme de serrure. Cette barre panique aura la même largeur que la porte et outrepassera la fonction de la serrure à clé.

* 1. **Performance acoustique**

1. Les panneaux auront une performance acoustique de

**Choisir :**

CTS 38

N/A (Si N/A, supprimer l’article 2.1.2)

1. Fournir une copie du rapport de test acoustique attestant que la cloison mobile en verre a été testée avec une performance de CTS 38 par un laboratoire indépendant accrédité. La cloison mobile en verre testée devra être totalement fonctionnelle, avoir une dimension de 3658mm X 2438mm (12' 0" X 8' 0") et rencontrer les normes ASTM-E90. Les résultats du test devront être similaires ou excéder la performance exigée au devis. Le test acoustique devra indiquer le poids et la composition des panneaux ainsi que les types de joints d’étanchéité testés.
2. Les panneaux doivent peser 17.1 ou 30.3 kg/m² (3.5 ou 6.2 lb/pi²) selon le CTS choisi.

**PartIE 3 – ExÉcution des travaux**

1. **Installation**
2. L’installation doit être effectuée par un installateur autorisé et formé par le manufacturier.

X Si ancrage au béton

L’ancrage au béton, la suspension ainsi que le contreventement doivent être complétés par un installateur autorisé et formé par le manufacturier. Les ancrages de béton doivent rencontrer les normes séismiques. Supprimer l’article 1.4.3. - ne s’applique plus.